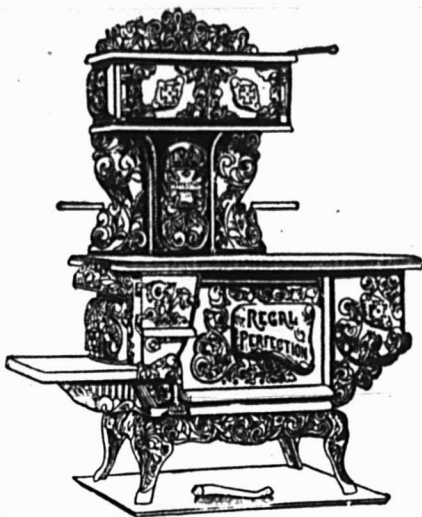


Le Poêle 'REGAL'



est garanti cuire également et parfaitement. Nous n'hésitons pas à dire que ce poêle est parfait sous tous les rapports. Il vous sera profitable d'en avoir un échantillon en magasin. Si vous ne tenez pas les poêles mais en avez

besoin pour votre propre usage, nous vous en vendrons un à bas prix pourvu que personne ne vende nos poêles dans votre ville.

The James Smart Mfg. Co.
LIMITED.

BROCKVILLE, - - Ontario.

LE PACIFIQUE CANADIEN

LES TRAINS PARTENT DE MONTREAL

De la Gare Windsor pour :

BOSTON, LOWELL, *9.00 a.m., *8.00 p.m.
TORONTO, CHICAGO, *9.05 a.m., *10.00 p.m. et *11.15 p.m., pour TORONTO-NORD.
OTTAWA, †8.05 a.m., †8.40 a.m., †9.15 a.m., †4.00 p.m., 7.45 p.m., *9.50 p.m., *10.30 p.m.
SHERBROOKE et LENNOXVILLE, *8.25 a.m., †5.00 p.m., *7.25 p.m.
HALIFAX et MONCTON, *7.25 p.m.
ST-JOHN, N. B., *7.25 p.m.
ST-PAUL, MINNEAPOLIS, *9.50 p.m.
WINNIPEG, VANCOUVER, *10.30 p.m.

De la Gare Viger pour :

QUEBEC, †9.00 a.m., *1.30 p.m., *5.00 p.m., *11.30 p.m.
TROIS-RIVIERES, *9.00 a.m., *1.30 p.m., *5.00 p.m., †5.30 p.m., *11.30 p.m.
SHAWINIGAN FALLS et GRAND'MERE, *9.00 a.m., *1.30 p.m.
JOLIETTE, †8.15 a.m., †9.00 a.m., †5.20 p.m.
SAINT-GABRIEL, †9.00 a.m., †5.20 p.m.
OTTAWA, *8.30 a.m., *5.45 p.m.
SAINTE-AGATHE, *8.45 a.m., 11.45 p.m., †4.00
NOMININGUE, 1.45 p.m., †4.00 p.m.

(*) Quotidien. (†) Quotidien, excepté dimanche. (\$) Dimanche seulement. (i) Samedi seulement.

BUREAU DES BILLETS :

141-143 rue Saint-Jacques

EDIFICE DOMINION EXPRESS

LA LOI LACOMBE

Employés

Employeurs

District de Montréal.

Wm. Bessette J. Bélair
J. Alex. Brouillard Mtl. Tramways Co.
B. Bortz J. Elkin & Co. Ltd.
T. W. Burdow Jas. Robinson
Narc. Charette André Léger
J. Ant. Chicoine . . Mtl. Tramways Co.
Gust. Francoeur . . Finley Smith Co.
Ov. Garceau Ville de Montréal
Horm. Gagnon Stanford Market
J. A. Gelineau J. Robinson
W. Guillemette The Shedden Forw. Co.
Nap. Hébert Canadian Fairbanks Co.
Zéph. Joubert John W. Peck Co. Ltd.
Korb John . . Corporation de Montréal
H. E. Laliberté . . M. L. Rickner Co.
Alf. Legalt H. Fortier
Ern. Lippé P. A. Gouin
A. T. Matthews The Redman Co. Ltd.
Sam. Melançon The City Ice Co. Ltd.
T. S. McGee Reliance Mfg.
Jos. Pauzé J. R. Berthiaume
W. Quesnel E. Lamy
Honorius Tassé O. Brunet
Pierre Tétrault La Cité de Montréal
Alb. Trudeau H. Trudeau
Michel Valois . . La Cité de Montréal
Roméo Verdon Pauzeau

Ventes par les Shérifs

Smith Marble & Construction Co., Ltd., vs A. Lortie.

Un lot de terre, No 175 de la subdivision 3399 de la paroisse de Montréal, avec bâtisses y érigées. Vente au bureau du shérif, le 10 avril 1913, à 10 heures a.m.

Dame Georgiana Hébert vs Narcisse Legault.

Un lot de terre étant le No 59, subdivision 2659 de la paroisse de St-Laurent, avec bâtisses, circonstances et dépendances. Vente au bureau du shérif le 10 avril 1913, à 11 heures a.m.

District de Richelieu.

Jacques Marchand vs Walter Macdonald.

1° Un terrain ou emplacement situé en bas du chemin de front de la première concession du village de La Baieville, en la paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre, étant partie du lot No 542, du cadastre officiel de la dite paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre, contenant environ trente-sept pieds de front sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur; tenant en front à cinquante-cinq pieds environ du dit chemin de front, en profondeur à Calixte Lemire au représentants, joignant du côté nord-est au docteur William Smith ou représentants, et du côté sud-ouest à Catherine Macdonald, avec de plus, le droit de passage

dans le chemin de passage qui se trouve dans la ligne nord-est, joignant le terrain du dit docteur Smith, et s'étend depuis le dit chemin de front jusqu'au front du terrain concédé.

Ce droit de passage se trouve compris comme partie intégrante du terrain concédé par et en vertu d'un bail à rente foncière par Alfred Macdonald à Walter Macdonald, reçu le 13 novembre 1895, devant Mtre L. M. Blondin, N.P. — avec dessus construite une boutique de boulangerie et accessoires (hangard et écurie), à la charge de payer une rente foncière de six piastres (\$6.00) par année au dit Alfred Macdonald ou représentants.

2° Un droit de commune dans la commune de la paroisse de La Baie du Febvre, étant une des subdivisions du lot No 1, du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de La Baie du Febvre, le neuvième jour du mois d'avril 1913, à 1 heure de l'après-midi.

District de Beauce

— The Beauce Pulp & Lumber Co. vs. Pierre Gosselin.

1° Un emplacement faisant partie du numéro 740 de la paroisse de St-Maxime de Dorchester, avec bâtisses, circonstances et dépendances.

2° Un terrain faisant partie du numéro 740 de la paroisse de St-Maxime.

Vente à la porte de l'église de la paroisse de St-Maxime de Scott, le 15 avril 1913, à 1 heure p.m.